



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 NOVEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le douze novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Thierry DARPIN, Maire.

Présents : M. T. DARPIN ; M. P. PERSIGNY ; Mme C. SOLDATI ; M. V. SAUVAGEOT ; Mme F. RABIET ; M. J. DEHEE ; Mme M. KAISER ; M. F. LESCURE ; Mme A. LALLEMAND ; Mme L. CARDINAL ; Mme E. SMET ; Mme C. PERRIER ; M. J-F. BRIGAND ; M. M. CUCHE ; M. G. LE BOURVA ; Mme S. NAIGEON ; Mme C. STAIGER ; M. S. DALOZ ; M. A. AUFFRET ; M. D. ORRY ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. G. PASSEREAU ; M. A. DELEGUE.

Excusés : M. J-P. LATOUCHE procuration à M. T. DARPIN ; Mme B. DECLAS procuration à C. STAIGER ; M. O. BURDIN procuration à Mme S. NAIGEON ; Mme D. LETOUZEY procuration à Mme S. CHAUVINEAU.

### **Désignation d'un secrétaire de séance.**

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

### **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2015.**

Thierry DARPIN, Maire, souligne un oubli dans le premier point concernant l'éco-quartier AMI puisqu'il fallait lire « pour la signature d'un nouveau bail passant de 3 600 € à 80 000 € annuel. »

Denis ORRY, conseiller municipal, signale qu'au point 10 relatif à la destination des coupes réglées de la forêt communale, il faut enlever « la RODP » car il fallait lire « le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la délibération.

Vincent SAUVAGEOT, à la page 4, dans le point relatif à la vidéo protection demande de modifier la phrase « Vincent SAUVAGEOT explique que les emplacements choisis seront présentés lors d'un prochain comité sécurité » par « les emplacements n'ont pas été choisis au hasard, une étude a été faite »

Le procès-verbal du Conseil municipal du 22 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité avec les modifications.

## **INFORMATIONS**

### **Présentation du nouvel organigramme**

Le nouvel organigramme est présenté par Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services.

### **Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)**

L'agenda est présenté par Pascal PERSIGNY, 1<sup>er</sup> adjoint.

## **URBANISME**

### **1. Modification simplifiée du PLU : présentation du bilan de la mise à disposition du public et approbation**

La délibération est présentée par Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification simplifiée du PLU.

### **2. Droit de préemption urbain**

Le Conseil municipal, donne acte à Monsieur le Maire du compte-rendu des décisions qu'il a prises de ne pas exercer le droit de préemption urbain concernant les déclarations d'aliéner présentées.

## **DOMAINE ET PATRIMOINE**

### **3. Acquisition des parcelles AM 18, 19 et 20**

Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, doute que ce soit une bonne solution de proposer des constructions en zone inondable.

Jérémie DEHEE répond que rien n'est encore défini.

Denis ORRY reprend les termes du PLU qui évoque des constructions à court ou moyen terme.

Le Maire, Thierry DARPHIN, souligne que les parties inondées sont en bordures de route seulement. La proximité avec le collège est intéressante, et maîtriser le foncier est important. Pour des constructions à venir, il y a le quartier AML, celui des portes du sud, et il reste peu de réserves foncières pour la commune.

Denis ORRY propose de noter dans les projets futurs que c'est pour des logements.

Le Maire rappelle l'intitulé du PLU.

Denis ORRY répond que le PLU sera à revoir.

Thierry DARPHIN explique que ce sera le cas. Le comité consultatif sera convoqué pour arriver à terme, à constituer un unique règlement.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, demande si le but est d'acheter d'autres parcelles en long.

Thierry DARPHIN répond qu'il en reste très peu qui ne sont pas à la mairie.

Jérémie DEHEE souligne que la commune achète à cet endroit pour la troisième fois.

Denis ORRY souligne qu'il s'abstient par rapport aux termes du PLU.

Le Conseil municipal avec 26 voix « pour » et une abstention, celle de Denis ORRY, approuve l'acquisition d'une partie des parcelles AM 18, AM 19 et AM 20.

### **4. Cession d'un terrain pour l'installation d'un centre de loisirs par la COVATI**

Thierry DARPHIN, Maire, présente le projet.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande à avoir l'avant-projet. Il demande ce que va devenir le skate-park.

Thierry DARPHIN répond qu'il sera transféré à un autre endroit. Quand l'ancien bâtiment sera rasé, une aire de jeu sera disponible.

Denis ORRY dit que le centre de loisirs est un espace fermé, et qu'il faut garder les espaces de jeu en plein air car il estime que c'est important. Il ajoute qu'il faut traverser la route pour y aller et que c'est gênant.

Cécile STAIGER, conseillère municipale déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance, déclare que c'est déjà le cas pour que les enfants se rendent à la cantine.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, demande ce que vont devenir les places de stationnement.

Le Maire répond qu'il en restera quelque unes à l'endroit existant.

Denis ORRY, demande à obtenir l'avant-projet.

Le Maire lui répond qu'il n'y en a pas pour le moment.

Antoine DELEGUE demande pourquoi délibérer maintenant alors que le projet n'est pas fait.

Jean-François BRIGAND, conseiller municipal délégué au développement économique, précise que la COVATI ne travaille pas sur le projet si l'endroit n'est pas trouvé. Il faut d'abord savoir si le Conseil municipal accepte de céder le terrain à l'euro symbolique pour pouvoir travailler dessus.

Denis ORRY demande ce qui se passera si la COVATI décide de monter autre chose.

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services de la ville d'Is-sur-Tille, explique que dans tous les cas un permis de construire doit être déposé.

Jean-François BRIGAND précise qu'il est noté que le terrain cédé est à destination d'un centre de loisirs. Si ce projet n'est pas réalisé, le terrain sera repris.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession à l'euro symbolique des parcelles AO 336 et AO 401.

## **5. Convention avec System Group pour le football club**

Gaël LE BOURVA, conseiller municipal délégué aux sports et à l'animation, présente la délibération.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande si la commune peut encore se permettre de donner de la disponibilité pour le COSEC.

Gaël LE BOURVA répond que la salle est déjà à leur disposition depuis juin 2015.

Denis ORRY, conseiller municipal, souligne qu'au niveau de la publicité rien n'est noté sur le fait que ça ne doit pas rester dans la salle.

Thierry DARPIN, Maire, répond que si quelqu'un propose 20 000 € pour en mettre une, il ne refusera pas.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la mise à disposition des locaux.

## **INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE**

### **6. Avis sur le schéma départemental de coopération intercommunale**

Thierry DARPIN, Maire, présente le projet.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, remarque que le projet est une demi marche et qu'il aurait été possible d'avancer vraiment. Elle n'entend pas par-là contester la décision du Préfet mais trouve étrange que la COVATI, à l'unanimité, accepte ces dispositions alors que le projet d'avenir est une démarche globale.

Denis ORRY, conseiller municipal, sur le terme de territoires, trouve dommage que cela ne soit pas fait maintenant, notamment au niveau de la gestion des rivières. Ce sera repoussé pour quelques années.

Le Maire déclare que la Loi NOTRe encourage au regroupement (par exemple les syndicats d'assainissements ont l'obligation de se regrouper).

Jean-François BRIGAND, conseiller municipal délégué au développement économique, explique qu'il y a eu un débat à ce sujet à la COVATI mais la majorité a opté pour le projet.

Sylvie CHAUVINEAU demande quel est l'avis de la communauté de Grancey et celle de Selongey.

Le Maire répond que les présidents d'EPCI ont eu une réunion avec le Préfet. Tout le monde est favorable.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, indique que 3 représentants de 3 communautés de communes n'étaient pas prêts à fusionner. Le projet est un premier pas qui n'est pas satisfaisant pour l'avenir.

Denis ORRY pense que la représentativité des habitants est à revoir.

Le Maire répond qu'à l'échelle de la COVATI, il y a un représentant pour 500 habitants.

7 communes à Selongey : 5 représentants + 6 à Grancey.

Le Conseil municipal, avec 22 voix « pour » et 5 abstentions, celles de Gilles PASSEREAU, Sylvie CHAUVINEAU, Denis ORRY, Dominique LETOUZEY et Antoine DELEGUE, émet un avis favorable à la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale.

## **FINANCES**

### **7. Décision modificative n°2**

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, présente la délibération.

Antone DELEGUE, conseiller municipal demande quel est le montant dans la première décision modificative pour la vidéoprotection.

Bruno BRILLIARD, Directeur Général des Services, répond qu'il n'y a pas de montant mais juste un vote au budget primitif.

Le Conseil municipal, avec 22 voix « pour » et 5 voix « contre », celles de Gilles PASSEREAU, Sylvie CHAUVINEAU, Denis ORRY, Dominique LETOUZEY et Antoine DELEGUE, approuve la décision modificative n°2 relative au budget communal.

## **8. Attribution d'une subvention à l'association Escale 21 pour le CLAS**

Martine KAISER, adjointe aux affaires sociales, présente la délibération.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande s'il est certain que cette somme soit utilisée dans le cadre du CLAS pour l'aide au devoir.

Il lui est répondu que cette association a l'obligation de donner un bilan d'activité.

Antoine DELEGUE demande à en avoir connaissance.

Gaël LE BOURVA, conseiller municipal délégué aux sports et à l'animation, répond par l'affirmative.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 1 250 € à l'association Escale 21.

## **9. Fonds de concours SICECO**

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie et aux réseaux, présente la délibération.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, demande si les nouvelles rues seront éclairées.

Le Maire, Thierry DARPIN, confirme, la rue du Docteur-Brulet notamment, est une rue passante.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de financer par fonds de concours la contribution au SICECO.

## **Informations**

- Le Maire, Thierry DARPIN, informe que Jean-Pierre LATOUCHE, conseiller municipal, est remplacé dans ses fonctions par Edith SMET pour le poste de conseiller municipal délégué à l'animation.
- Suite à la consultation des banques concernant la mairie, 4 d'entre elles ont répondu dans les délais. Pour rappel, la demande portait sur 600 000 euros sur 20 ans à un taux fixe de 1,95 %. Le crédit mutuel a été retenu.
- Une réunion aura lieu le 1<sup>er</sup> décembre à 18h30 à la salle de l'Orangerie pour la présentation de l'AIBS (Analyse Intercommunale des Besoins Sociaux)
- Le prochain Conseil municipal aura lieu le 15 décembre
- Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 22 décembre
- En vue des prochaines élections régionales des 6 et 13 décembre, Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'ils doivent s'inscrire pour la tenue des bureaux de vote.
- Vincent SAUVAGEOT, adjoint à la communication, indique qu'une information sera faite lors de la mise en place effective du paiement par internet pour les règlements du restaurant d'enfants.

## **Questions diverses**

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, demande ce qu'il advient du téléthon.

Elle est désolée de constater que le comité des fêtes organise une soirée moules-frites le soir où Christine SOLDATI a mis en place un spectacle. De plus, sur les affiches du comité des fêtes, la salle n'est pas indiquée. Elle rappelle que le groupe Agir Ensemble a voté contre la création du comité des fêtes craignant que les manifestations soient identiques à celles de Bèze tel que la fête de l'andouille. Elle pense que cela n'apporte rien.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint en charge de la communication, l'invite à poser la question directement au comité des fêtes.

Sylvie CHAUVINEAU, pense que c'est à la mairie d'être vigilant dans les dates de manifestation dans le but d'éviter les doublons.

Vincent SAUVAGEOT dit que la mairie a initié une impulsion mais n'assume pas le pilotage. Sylvie CHAUVINEAU s'interroge quant à la raison pour laquelle une soirée moules-frites est programmée en même temps qu'un autre spectacle.

Aline LALLEMAND, adjointe aux finances, trouve que c'est bien d'avoir des choses différentes car il y a plusieurs publics.

Thierry DARPIN, Maire, rappelle que pour la première année, le comité des fêtes n'a reçu aucune subvention et qu'il organise des animations afin de se constituer une Trésorerie. Il précise que la soirée ne cible pas le même public.

Sylvie CHAUVINEAU ajoute que le spectacle « le matin des bleuets » devrait être populaire. Aline LALLEMAND précise qu'avec des enfants il est plus pratique d'aller à un repas moules-frites qu'à un spectacle.

Vincent SAUVAGEOT déclare qu'il en faut pour tout le monde et pour tous les goûts. Il ajoute que les habitants de Bèze vont être ravis de savoir ce que l'opposition d'Is-sur-Tille pense de leur fête.

Alain AUFFRET, conseiller municipal, précise qu'il n'y a pas beaucoup de monde dans les manifestations culturelles.

Christine SOLDATI, adjointe à la culture déclare qu'à l'avenir, il serait mieux d'éviter d'organiser deux manifestations le même jour.

Le Maire rappelle qu'en mai 2014 l'opposition avait organisé plusieurs manifestations en même temps : la course grandir ensemble, les mots croisés, la kermesse de l'école et Waldmohr.

Martien KAISER, adjointe aux affaires sociales, précise que dans beaucoup de communes, ce n'est pas le CCAS qui porte le téléthon mais d'autres associations. Cette année il y a eu peu de temps pour s'en occuper car il y a 2 dimanches d'élections, mais à l'avenir, elle aimerait que ce soit le comité des fêtes qui l'organise.

Chantal PERRIER, conseillère municipale et membre du comité des fêtes, déclare qu'ils ont eu peu de temps pour l'organiser. Elle précise que le comité des fêtes est constitué de bénévoles et qu'il a été créé depuis peu.

Sylvie CHAUVINEAU, demande, si l'AVAP se substituera à la ZPPAUP pour la protection du bief.

Jérémy DEHEE, adjoint en charge de l'urbanisme, déclare que le problème est de savoir ce qu'ils feront de l'eau car cela n'est pas couvert par la loi. Le coût est très important et la question se pose de créer ou non une AVAP. Il est plutôt favorable à faire un PLU patrimonial en collaboration avec l'architecte des bâtiments de France.

Thierry DARPIN ajoute que l'AVAP est faite pour un patrimoine plus important qu'à Is-sur-Tille et que cela est très coûteux. Il y a actuellement 3 règlements différents et le but est d'en constituer un unique.

Jérémy DEHEE ajoute que le centre-ville requiert l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande, concernant la continuité écologique des cours d'eau, s'il est possible de réunir les élus pour savoir quel est l'avenir.

Thierry DARPIN déclare que la première stratégie est d'attendre la réponse de tous les élus. Madame LOISIER a fait la demande à Madame la Ministre de l'environnement qui n'a pas encore répondu.

Il y aura un groupe de travail pour la continuité écologique qui remontera son travail au comité.

Antoine DELEGUE, conseiller municipal, demande que soit refait le passage piéton entre la place de la Mairie et l'école Anatole France car le passage est difficile aux heures de dépose des enfants.

Le Maire répond qu'une des solutions serait d'interdire la circulation pendant une demi-heure à l'arrivée et au départ des enfants.

Antoine DELEGUE craint que cette mesure ne soit impopulaire.

Le Maire répond que cela limite les incivilités et cela fonctionne dans certaines communes.

Antoine DELEGUE propose d'installer des arceaux devant la salle de l'Orangerie.

Denis ORRY dit que des administrés lui demandent quand la passerelle des Tanneries sera remise en état.

Aline LALLEMAND déclare que les crédits viennent d'être votés et que la réponse de la Préfecture est attendue.

Thierry DARPHIN ajoute qu'il y a des réseaux gaz et assainissement sous la passerelle. Plusieurs propositions d'aménagement ont été formulées par le cabinet d'étude GEBOA.

Etudes auprès de la SAUR et EDF pour savoir comment procéder.

Pascal PERSIGNY, 1<sup>er</sup> adjoint, déclare que les travaux se feront en basses eaux durant l'été 2016.

D'ici fin 2015 le bureau d'études va être consulté à nouveau.

Denis ORRY demande s'il s'agit plutôt d'un problème technique ou financier.

Pascal PERSIGNY répond qu'il s'agit d'un problème technique.

Le secrétaire de séance  
Sabine NAIGEON